

## Quels peuvent être les objectifs poursuivis par une politique familiale?

### *En résumé*

Les objectifs pouvant être poursuivis par une politique familiale :

- Sont nombreux et concernent différentes dimensions de la vie des familles;
- Imposent de faire des choix et d'établir des priorités;
- Sont influencés par la place et la définition qu'on accorde à la famille ainsi que par le rôle concédé à l'État dans la sphère familiale.

Bien que les politiques familiales visent toutes à aider les familles, les études historiques et comparatives indiquent que leurs objectifs sont nombreux et variables dans le temps et dans l'espace. Par exemple, un État peut modifier au fil du temps ses objectifs en matière de politique familiale. De la même manière, la politique familiale d'un pays peut privilégier certains objectifs alors que celle d'un État voisin peut chercher à atteindre d'autres priorités.

Encore une fois, les objectifs visés sont tributaires de la définition, de la place et du rôle qu'un État ou qu'une collectivité souhaitent conférer à la famille et des principes de redistribution des fonds publics préconisés.

À titre indicatif, voici des exemples d'objectifs que peuvent poursuivre les politiques familiales :

#### **Valorisation de la famille**

- ⇒ Valoriser la famille au sein de la société en général
- ⇒ Reconnaître et soutenir les divers types de familles
- ⇒ Reconnaître et soutenir les groupes qui aident et représentent les familles (groupes communautaires, associations, etc.)

#### **Soutien économique**

- ⇒ Aider financièrement les familles
- ⇒ Réduire la pauvreté des familles

#### **Soutien aux rôles parentaux et à l'égalité des sexes**

- ⇒ Favoriser l'engagement des pères dans l'éducation des enfants
- ⇒ Promouvoir l'égalité des sexes dans le couple
- ⇒ Reconnaître le travail d'éducation des parents au foyer
- ⇒ Faciliter le travail des mères

#### **Appui à la conciliation famille-travail-étude**

- ⇒ Faciliter l'organisation de la vie quotidienne des familles
- ⇒ Favoriser la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles
- ⇒ Soutenir la conciliation famille-étude

#### **Soutien à la fécondité**

- ⇒ Favoriser la natalité

#### **Soutien aux membres de la famille**

- ⇒ Favoriser le développement des enfants
- ⇒ Faciliter le soutien aux parents âgés ou malades
- ⇒ Promouvoir la santé et le bien-être des familles

#### **Appui à l'instauration d'une meilleure qualité de vie pour les familles**

- ⇒ Assurer un environnement favorable, accessible et sécuritaire pour les familles (équipements, horaires, etc.)
- ⇒ Soutenir l'accès des familles à des logis adéquats

### La revendication d'une politique familiale globale

Au Québec, les groupes communautaires, en particulier les groupes qui soutiennent et représentent les familles, revendiquent activement l'adoption et la mise en œuvre d'une politique familiale globale, c'est-à-dire une politique qui intègre de manière cohérente toutes les facettes susceptibles d'influencer le mieux-être des familles (ex. le droit, le système éducatif, le logement, l'environnement, l'économie, la santé, le travail, etc.). De leur point de vue, une telle politique permettrait entre autres de :

- ⇒ Considérer la famille comme le pivot de la société;
- ⇒ S'adresser à toutes les familles et à l'ensemble de leurs membres à tous les âges et étapes de la vie;
- ⇒ Éviter les morcellements et mieux coordonner les programmes et les interventions touchant la famille;
- ⇒ Reconnaître l'importance du travail de tous les partenaires de la société civile (groupes communautaires, syndicats, employeurs, représentants du monde de l'éducation, municipalités, etc.) pour le mieux-être des familles québécoises.

Les parents sont, d'un point de vue légal, les premiers responsables de leurs enfants. Ils sont généralement les mieux placés pour décider ce qui est bon ou non pour leurs enfants. Ayant à cœur le bien-être et l'intérêt de leur progéniture, ils tentent le plus souvent de faire les choix les plus judicieux pour le présent et l'avenir.

Sous ce prétexte, certains réclament ainsi un plus grand choix de ressources pour les familles. Ils croient que l'État exerce un trop grand contrôle sur la sphère familiale. Selon eux, le libre choix des familles serait limité par l'approche trop rigide et bureaucratique de l'État et par une faible diversification des services offerts. Cette perspective s'observe principalement en ce qui a trait aux modalités de garde des jeunes enfants et à l'éducation des plus vieux. Par exemple, certains proposent d'instaurer des systèmes de « bons de garde » et de « bons d'éducation » afin de donner aux parents l'opportunité de choisir eux-mêmes les ressources qu'ils trouvent les plus appropriées. Sur la scène politique québécoise, l'Action démocratique du Québec (ADQ) se veut un ardent défenseur de ces idées.

Plusieurs chercheurs et membres de la société civile critiquent avec vigueur ces orientations qu'ils qualifient de néolibérales. Pour résumer les principaux arguments avancés, on dénonce surtout la conception marchande de ce système de « bons » qui, tout en niant la diversité des services actuels, favoriserait surtout, comme le veut la loi du libre marché, les familles les mieux nanties. On craint alors de créer un système inégalitaire dit à « deux vitesses ». De fait, ce type de proposition s'éloigne des mesures retrouvées dans la plupart des pays occidentaux mais rappelle certaines stratégies observées aux États-Unis.

Enfin, ces positions opposées soulèvent une question cruciale en ce qui concerne les politiques familiales : de quelle marge de manœuvre doivent pouvoir bénéficier les familles face aux mesures proposées par l'État? Intimement liée aux conceptions du rôle de l'État dans la sphère familiale (voir l'encadré sur les pôles privatiste et interventionniste à la **fiche 16** : Pourquoi le Québec a-t-il une position distincte en matière de politique familiale en Amérique du Nord?), cette interrogation en génère d'autres tout aussi prépondérantes :

- Est-ce qu'un modèle basé sur le principe de liberté de choix pour chaque famille se traduit par des opportunités égales pour chacune d'entre elles dans les faits?
- Le besoin de protection et de soutien de certaines personnes ou familles en situation de vulnérabilité ou d'inégalité justifie-t-il l'intervention de l'État?
- Les enfants représentent-ils uniquement une richesse pour leur propre famille ou doivent-ils également être reconnus comme une richesse collective dont la responsabilité incombe aussi à l'État et à la société civile?

**Références utilisées**

Baillargeon, Normand, 2003. « Bons d'éducation et école marchande? Non merci... », dans Jean-Pierre Potte (dir.), *ADQ, à droite toute! Le programme de l'ADQ expliqué*, Montréal, Éditions Hurtubise, pp. 153-171.

Baril, Robert, Pierre Lefebvre et Phillip Merrigan, 1997. « La politique familiale : ses impacts et les options », *Choix. Revue de l'institut de recherche sur en politique publique*, vol. 3, n° 3, pp. 1-73.

Croisetière, Pierre, 2004. *Portraits de politiques familiales. Situation dans onze pays développés*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Gouvernement du Québec.

Dandurand, Renée B., 2003. « Une révolution pour la famille? », dans Jean-Pierre Potte (dir.), *ADQ, à droite toute! Le programme de l'ADQ expliqué*, Montréal, Éditions Hurtubise, pp. 173-189.

FQOCF, 2003. *Pour une politique familiale globale, Approche et soutien à l'engagement familial*, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, Document synthèse, Journée de réflexion, 24 mars 2003, Trois-Rivières. Disponible en ligne : <http://www.fqocf.org/Reflexpolfam.pdf>

